



Département du Jura

**Mairie de Mouchard**

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Quorum : 8

Présents :

Mme Sandra HÄHLEN, maire, Mme Virginie FALCINELLA-GILLARD, M. Georges MONNIER, Mme Audrey WEST-LAMY, M. Yves CHALUMEAU, adjoints

Mme Emilie DACLIN, Mme Anne LE GUIRIEC-ROY, Mme Sandrine DEBRAND, M. Benoit RATTE, M. Sylvain GONI SAN MARTIN, M. Michel ROCHET, Mme Jocelyne GENELETTI, M. Daniel FERNIOT.

Absents excusés : Mme Patricia BOIVIN.

Absents : Mme Claudine MILLER.

M. Sylvain GONI SAN MARTIN arrive à 20h25.

Mme Virginie FALCINELLA-GILLARD est nommée secrétaire.

L'ordre du jour est accepté.

Le compte-rendu de la séance du 26 avril 2024 est adopté.

Mme Nathalie SORDEL, paysagiste concepteur de l'Atelier Zou, est venue présenter les propositions d'aménagement du champ de foire après concertation avec le groupe de travail des habitants et le groupe de travail des élus. Le lancement de l'étude a eu lieu en mai 2023. Il y a eu la phase d'état des lieux (le champ de foire aujourd'hui et demain) et la phase esquisse (esquisses d'aménagement). Après diverses réunions, le projet arrêté consiste en la création d'un espace d'accueil avec petite halle et d'une structure de jeux. Le local loisirs et les jeux de boules restent en l'état. Principes d'aménagement : agrandissement du parc par le réaménagement et la mise en sécurité piétonne de la rue de la vigne aux moines, matérialisation des nouvelles limites à l'aide d'une clôture basse, déplacement de l'entrée vers l'est, du côté du pont avec un nouveau chemin d'accès, construction d'une halle ouverte sur 3 côtés donnant sur une esplanade de sable positionnée à proximité immédiate de l'entrée, implantation d'un fronton jeux de ballons, d'une tyrolienne et d'une structure jeux 4-12 ans, conservation du skate-park et de la table de ping-pong, installation de tables de pique-nique et de bancs. Voir si l'on intègre le clocher poids public dans l'enceinte du champ de foire. M. Rochet trouve dommage que le city stade ne soit pas installé au stade. Cela va apporter du monde. Il y a très peu de stationnement et des personnes viennent d'autres villages ainsi que les boulistes. Le cabinet Zou précise qu'il ne s'agit pas d'un city stade mais de cages de foot et des jeux de ballons de loisirs.

M. Rochet suggère que le mobilier soit fait avec le lycée et les compagnons pour mettre en valeur le local. Le cabinet Zou précise que le mobilier sera métallique car plus résistant dans le temps.

Calendrier des travaux : contrat de maîtrise d'œuvre en été, démarrage de l'étude en septembre, dossier de subvention déposé en novembre, consultation des entreprises début du printemps et travaux terminés fin d'été début d'automne.

Coût estimatif des travaux : 400 000 € H.T. Une réunion va être programmée avec le groupe de travail et une présentation du projet sera faite au public.

### Délibération n° 34-2024 DPU FAURIE/ALEX

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré,

- décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la vente de l'habitation située 14 Rue du Bief à Mouchard cadastrée AB 258 appartenant à Monsieur Bruno FAURIE.

## **JURY D'ASSISES**

Comme chaque année, le conseil municipal doit procéder à la désignation après tirage au sort sur la liste électorale, de 3 personnes pour faire partie de la liste préparatoire du jury d'assises 2024. Le tirage au sort a désigné Mme Eliane LAIGNELET, M. Kevin GUINCHARD et M. Sébastien GLADEL.

## **JOBS D'ÉTÉ**

Mme le maire sort de la séance. Chaque année, la commune embauche deux personnes pour travailler juillet et août aux espaces verts pour pallier les congés des agents municipaux. Les critères de sélection sont : avoir le permis B, être muscadien, être disponible les 2 mois et être majeur. 10 candidats ont envoyé leur CV. Un candidat réunit tous les critères (Enzo HÄHLEN) et trois autres ont deux critères sur trois (Guillaume VALLET, Dylan SALVI, Oussama GHOMMIDH). Le conseil donne son accord, ils seront reçus pour un entretien.

## **PANNEAU LUMINEUX**

Le panneau lumineux devient obsolète (problèmes de maintenance et pas harmonieux dans l'affichage). Plusieurs fournisseurs ont été contactés. Le fournisseur actuel a fait une proposition intéressante pour l'achat ou la location. Le prix de la location n'est pas avantageux. Deux dimensions sont proposées. Il est décidé de choisir la même taille que celui existant. Le nouveau panneau serait en lien direct avec le site internet de la commune et facebook et il y aurait une possibilité de se connecter avec son téléphone pour avoir les informations en temps réel (panneau pocket ou illiwap). Un devis d'actualisation va être demandé.

Mme le maire informe que la commune est confrontée à des demandes d'associations extérieures pour publier des informations. Les associations de la commune et la CCVA seront privilégiées.

## **QUESTIONS DIVERSES – COMMUNICATIONS**

Mme le Maire informe :

- Fontaine devant la mairie : L'eau courante a été coupée depuis plusieurs années (eau potable). La fontaine fonctionne donc en circuit fermé ce qui encrasse la pompe et ne permet pas une bonne oxygénation de l'eau. La question se pose des poissons rouges qui sont dedans et qui ont un « habitat » fort dégradé. Une décision sera prise lors du prochain conseil municipal.
- Des travaux vont être engagés sur la commune de Pagnoz pour réparer une fuite d'eau alimentant les fontaines.
- Boîte à livres : la boîte à livres (commande groupée de la CCVA) et qui a brûlé, ne sera pas remplacée.
- Tour de l'Avenir : Une présentation des étapes du tour a eu lieu à Paris le 21 mai 2024 en présence de Bernard Hinault. Les associations muscadiennes ne sont pas très impliquées à part le FCMA. Il sera fait appel aux associations alentour. L'institut des compagnons et l'Arboiserie entre autres se proposent de tenir un stand. Des producteurs locaux vont être contactés
- Terre d'Emerveille : Remise des prix du concours photos le 7 juin à 18h30 à la salle des fêtes.
- Les semeurs du Val d'Amour : Le festival de théâtre et musique aura lieu les 14, 15 et 16 juin à Santans
- Fête de la musique : Elle est organisée par le foyer rural de Mouchard et aura lieu le 15 juin au champ de foire.
- Cyclotourisme : La course cycliste « un défi pour des vies » traversera la commune le 28 juin.

- Cyclotourisme : La course cycliste « Louis Pasteur » traversera la commune le 25 août.
- Kermesse : La kermesse de l'école organisée par Les P'tits Copeaux aura lieu le 28 juin au champ de foire. Annulée en cas de pluie.
- Cérémonie du 18 juin : Elle aura lieu à Grange de Vaivre à 18h.
- Pont SNCF Route de Cramans : L'alternat mis en place sert à réduire la charge sur les côtés du pont qui est vétuste. Il est demandé au Département de mettre en place des bornes plus sécurisantes et de revoir la signalisation notamment Rue de la République.
- Radar pédagogique : Le radar situé en face du garage Conry ne fonctionne plus. La proposition de remplacement est de 2 000 €.
- Gymnase : Les citernes de gaz alimentant la chaufferie ont été retirées suite au raccordement à la chaufferie du lycée du bois. Concernant les travaux, l'expertise du plancher de la grande salle suite au sinistre aura lieu le 18 juin. Une autorisation de commencer les travaux de réparation va être demandée.
- Préau de la maternelle : Des sondages ont été réalisés et il s'avère que le toit est poreux. La terre va être enlevée et l'étanchéité va être refaite. Coût estimé des travaux : 50 000 €. Les vitres du préau vont être retirées.
- M. Rochet fait remarquer que notre assurance ne nous défend pas car elle n'est pas réactive concernant le sinistre du gymnase.
- M. Rochet demande où en est le panneau d'entrée d'agglomération de Mouchard, Rue de Certémery. Mme le maire répond que l'on attend la commande de la DDT.
- M. Rochet regrette que lors de l'inauguration du PEM à la gare de Mouchard, Monsieur Etienne ROUGEAUX n'a pas précisé que la commune avait participé au financement. Mme le Maire répond que le financement est fait par la CCVA avec une participation de la commune et que cela a été dit par le Président de la communauté de communes.
- M. Rochet souligne qu'une information a été faite auprès des administrés pour la réunion publique concernant le tour de l'avenir et qu'aucune information n'a été faite concernant la construction d'une antenne relais 5G. Mme le Maire répond qu'il s'agit d'un renouvellement d'autorisation de travaux accordé en 2019 (dossier identique). Elle rappelle à Monsieur Rochet que l'arrêté de 2019 stipulait l'installation d'un poteau téléphonique et non pas d'une antenne téléphonique, le terme n'était donc pas correct. Les travaux n'ayant pas été exécutés dans les 3 ans, l'entreprise a donc renouvelé sa demande. Aucun élément, comme en 2019, ne permettait de s'opposer à cette autorisation de travaux.
- M. Rochet demande si le tableau des commissions a été remis à jour suite à la démission d'élus car il n'y a pas eu d'information sur les remplaçants. Mme le maire informe que M. Debrand est à la commission Forêt. Il n'y a pas eu de propositions pour les autres commissions.
- Mme Daclin a participé à la commission enfance et jeunesse de la CCVA. La fréquentation du périscolaire a chuté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h09.

Le secrétaire de séance



Virginie FALCINELA-GILLARD



le Maire



Sandra HÄHLEN